



Vin INAO : Un domaine viticole demande sa propre AOC

2013

5

fév



Jean-Pierre **Amoreau** et son fils, Pascal possède 50 hectares de vigne en appellation **AOC Bordeaux Côtes de Francs**. Sur le domaine vieux de quatre siècles se trouve une parcelle de 5,6 hectares dont le sol particulier ne correspond pas au terroir habituel de l'AOC Côtes-de-Francs. Ce sont ces hectares qui font l'objet de la demande de classement en **AOC Puy**. Jean-pierre Amoreau revendique la typicité de son terroir et la particularité de ses vins.

L'AOC Puy rejoindrait ainsi les appellations Château Grillet, la Romanée, Romanée-Conti, la Tâche, la Grand-Rue, Clos-de-tart ou Romanée Conti qui ne concernent qu'**un unique propriétaire**.

Rendu célèbre par la série du **Manga Japonais « les gouttes de Dieu » (The Drops of God)**, le domaine rencontre pourtant de nombreux soucis lors de l'agrément de ces vins. Pour avoir droit à apposer la mention AOC sur ses bouteilles, chaque vigneron doit remplir un cahier des charges très strict (cépage, rendement, volume d'alcool...) qui certifie que le vin produit est conforme aux normes et standards préalablement définies de l'appellation.

Le dossier est entre les mains de l'INAO...